



Pension alimentaire envers un ascendant

Par **Dom Corleone**, le **02/11/2013** à **04:48**

[fluo]bonjour,[/fluo]

Dans le cas de trois personnes avec des revenus très différents, comment doit-on faire pour la participation dans un complément de retraite pour un parent :

établir des parts égales ?

instaurer le mode "prorata" ?

Je précise les revenus de chacun :

250000 € par mois le premier

10000 € par mois le second

1600 € par mois le dernier

Peut-on s'arranger à l'amiable et sur quel contrat ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **02/11/2013** à **11:34**

Bonjour, il faut tenir compte des revenus mais aussi des charges de chacun des ménages. Soit vous trouvez un accord amiable entre vous sur le mode que tout le monde souhaite, soit vous saisissez le jaf qui lui déterminera la part de chacun, cordialement

Par **Dom Corleone**, le **02/11/2013** à **11:39**

Il s'agit bien de une de plus grosse fortune de France ; CA de 31.000.000 en 2012 cote sa sœur avec une pension de retraite de 54 € !!! A la mort de leur mère en septembre 2012 , un petit héritage de 80.000 chacun leur attendait ...mais le plus riche bloqua l'héritage (de par ça signature) et voila la situation actuelle ! car le riche réclame une part égale dans la pension de leur père

Bref je ne sait pas combien de temps ça va durer et comment sortir et avec quels moyens de cette situation. Si tu peut m'aider dans cet Status quo , je te serait très reconnaissant. Merci déjà pour t'avoir intéressé a mon cas.

Cordialement Dom Corleone